



Prêt d'argent après 80 ans

Par clamence

Bonjour,

Ma mère qui a 81 ans voudrait me prêter de l'argent pour un achat immobilier mais il lui a été dit que ce n'était plus possible car le fisc requalifiait tout prêt en don déguisé et taxait systématiquement dans un tel cas. Cela me semble d'autant plus curieux que je ne trouve rien en ligne allant dans ce sens.

Qu'en est-il ?

Bien cordialement et en vous remerciant.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Tout dépend de la somme et de la durée de ce prêt.

Si le remboursement est prévu sur plus de 4 ans, préférez une donation et profitez des abattements en ligne directe.